



Permanence parlementaire
Office Meeting – Le Mercure C
485, rue Marcellin Berthelot
13290 Aix-en-Provence
06 48 77 20 58

Mohamed LAQHILA

Député des Bouches du Rhône
Commissaire aux Finances, Économie générale
et Contrôle budgétaire.

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Amendement sur l'huile de palme : une position en faveur d'un débat dépassionné ! »

De manière générale, l'amendement avait pour objet de permettre **une période transitoire suffisante et une stabilité fiscale et réglementaire** pour les investisseurs. Il m'est apparu en effet important que là où nos entreprises investissent des montants importants, de leur garantir cette stabilité en définissant une visibilité suffisamment longue, car je considère qu'on ne peut pas demander à un investisseur, qu'il soit français ou étranger, d'investir pour réindustrialiser nos territoires, localiser chez nous de la production plutôt que d'importer des produits finis, créer des emplois et les maintenir durablement, et puis changer notre réglementation à la toute dernière minute, une fois que ces investissements ont été engagés. Le message et la symbolique pour les investisseurs potentiels et les chefs d'entreprises seraient mauvais.

Sur la problématique environnementale, mon amendement ne permettait en aucun cas de contribuer à augmenter les importations d'huile de palme en France, vu que la réglementation européenne plafonne déjà le recours à l'huile de palme dans les biocarburants au niveau de la mise à la consommation de 2019. En outre, l'Union Européenne elle-même laisse à ses Etats membres la possibilité d'une sortie jusqu'en 2030. L'amendement que j'ai présenté prévoyait une sortie complète et définitive dès 2026 ! Je considère que c'était une avancée majeure en matière de transition écologique !

Face aux réactions virulentes d'associations de défense environnementale et sur le cas particulier de la bioraffinerie de la Mède dans mon département, le sujet étant devenu tellement épidermique que plus personne ne souhaite entendre des arguments de bon sens. Que les associations écologistes restent dans cette posture radicale n'est pas étonnant, ils sont dans leur rôle. Je regrette néanmoins que mes collègues députés aient privilégié cette même posture « passionnée » au détriment de la raison et du débat de fond. Car aucune transition énergétique et écologique réussie ne peut faire fi de nos réalités économiques et sociales. Et tous savent que changer de modèle prend du temps. Les termes-mêmes de « transition écologique » font appel à une notion de gradation dans le temps.

Enfin, je tiens à préciser avoir agi en responsabilité et j'assume très clairement ma position. Elle n'a d'ailleurs pas bougé depuis la campagne des législatives. Et jamais je n'aurais admis une quelconque pression, ni d'un groupe d'entreprises, ni d'une ONG !

Je me réjouis d'ailleurs de la mise en place par le Gouvernement d'un groupe de travail permettant de définir plus précisément les critères de labellisation « *huile de palme durable* ».

Mon amendement aura permis d'ouvrir le débat et de faire avancer les discussions sur le sujet. L'avenir dira qui avait raison et qui avait tort !

Aix-en-Provence, le 27 janvier 2020

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône